

Discours d'investiture de Christiane Féral-Schuhl
6 décembre 2011

Un Ordre partenaire
Un Barreau impliqué
Un Bâtonnier vigie des libertés

Madame et Messieurs les Bâtonniers,
Chers Confrères,
Chers Amis,
Cher Yvon,

C'est avec une grande émotion que je prends la parole aujourd'hui, 6 décembre 2011, face à vous tous.

C'est avec cette grande émotion que je fais mon premier discours de bâtonnier...

Monsieur le Bâtonnier Jean Castelain, vous m'avez fait part, dès notre premier entretien, du bonheur que vous avez d'exercer vos fonctions.

Ce bonheur, vous me l'avez communiqué.

Merci ! Je l'éprouve à mon tour, au moment où je reprends le flambeau, avec fierté et détermination.

Dans cette magnifique bibliothèque, témoignage de notre passé, parmi tous ces ouvrages, dans la continuité de l'histoire des nôtres, entourée de la mémoire des anciens... je m'adresse à vous, pour vous parler de notre profession, de notre avenir.

Nous avons voulu, Yvon Martinet et moi-même, que la campagne soit une période d'écoute. Nous avons emmagasiné tous vos espoirs, toutes vos attentes, toutes vos idées.

Dès notre élection, vous avez été très nombreux à vous rassembler autour de nous, à proposer spontanément et bénévolement de nous aider à construire notre projet.

Le dauphinat a été une année de mise en œuvre.

Je remercie très chaleureusement Monsieur le Bâtonnier Jean Castelain qui m'a permis d'avancer sur nos projets tout au long de cette année.

Déjà, plusieurs objectifs sont atteints, grâce à la mobilisation de 300 d'entre vous : des élus, des non-élus, des futurs élus, des permanents de l'Ordre, de la CARPA, de l'EFB, des personnes extérieures à notre profession, de tous horizons.

21 commissions !

125 réunions en 2011 !

Des actions concrètes pour construire un **Ordre partenaire, un Barreau impliqué...**

Nous sommes Aujourd'hui, avec vous !

Nous avançons sur le chemin que nous avons tracé ensemble pour continuer, avec vous, à faire exister cet **Ordre partenaire à votre service**.

I - UN ORDRE PARTENAIRE

1. Cet Ordre partenaire, je le veux avec obstination – et je vous fais ce soir une confiance – je le veux avec obstination tout simplement parce que, jeune avocat, il m'a terriblement manqué.

Ce sentiment est partagé par beaucoup d'entre vous.

C'est donc au nom de tous ceux présents ici ce soir, que je m'adresse aux plus jeunes d'entre vous pour vous dire que je veux vous accompagner.

Je veux être à vos côtés.

Je veux vous donner ce qui m'a manqué.

Je veux que, dès votre entrée dans la profession, la réalité de notre métier rencontre vos rêves, vos idéaux et réponde à vos aspirations.

2. J'ai tout d'abord à cœur de répondre à votre attente, celle de concilier votre vie professionnelle et votre vie privée.

Pour cela, la commission « Collaboration » que nous avons créée – composée de collaborateurs, de jeunes installés et aussi d'associés de cabinets – a élaboré une charte : la « charte Chance collaboration ».

Cette charte met en lumière les bonnes pratiques qui doivent inciter les cabinets à adopter les « bons comportements » : management - gestion des carrières - égalité des rémunérations - aménagement des horaires pour les jeunes parents - amélioration des conditions de travail pour les collaboratrices enceintes - prévention des conflits...

En adhérant à cette charte, les cabinets adressent un message fort aux jeunes collaborateurs : celui de leur adhésion aux valeurs citoyennes et humaines de la société d'aujourd'hui.

3. Jeunes confrères, j'ai aussi à cœur de vous rassurer, vous qui êtes confrontés, dans un marché difficile, à l'insécurité.

Pour cela, nous vous avons promis l'assurance perte collaboration avec adhésion facultative.

C'était un engagement de campagne.

C'est désormais réalité.

Oserais-je vous en parler ici, dans cette bibliothèque si majestueuse ?

J'entends comme un murmure, des critiques... On ne parle pas argent ici.

Alors, je vous le dis tout bas : 180 euros par an – une charge entièrement déductible – chaque collaborateur qui le souhaite pourra bénéficier d'une indemnisation permettant de faire la liaison entre deux collaborations. Les conditions seront rendues publiques dès la semaine prochaine et le dispositif entrera en vigueur dès le 1er janvier.

4. A vous tous, avocats, mes confrères, je dis que j'ai à cœur d'encourager l'exercice libéral.

Etre avocat, c'est être « entrepreneur ». Un mot d'aujourd'hui !

Qu'il s'agisse de créer son cabinet individuel ou de s'associer au sein d'une équipe, cette étape s'avère parfois difficile, parfois même périlleuse.

Il faut savoir tant de choses : comment développer sa clientèle, comment construire une relation de confiance avec son client, comment gérer les ressources humaines, comment tout simplement chiffrer sa prestation...

Alors, nous avons décidé de vous accompagner, sous forme de cycles trimestriels de formation, pour franchir les différentes étapes de la création d'un cabinet ou d'une association.

Nous avons également décidé de regrouper, sous la dénomination « Barreau entrepreneurial et Solidarité », les différents services de l'Ordre pour vous renseigner, répondre à vos questions, faire connaître les partenariats conclus dans votre intérêt.

Dans cet objectif encore, nous avons aussi entrepris, avec les avocats honoraires, d'approfondir les liens intergénérationnels afin d'encourager la transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

5. Je veux, au travers de ces initiatives, que chacun d'entre vous soit fier d'appartenir à notre Barreau.

Ce Barreau riche de 24 000 avocats !

C'est une force. Une si grande force pour faire de la politique professionnelle autrement.

6. La centrale de référencement, c'était une promesse de campagne.

Une centrale de référencement. Encore un mot qui ne se prononçait pas hier.

Grâce à Monsieur le Bâtonnier Jean Castelain qui nous a permis de lancer ce projet sous son Bâtonnat – et je tiens encore à l'en remercier chaleureusement – Praeferentia, une communauté d'achats et d'échanges des avocats, existe désormais.

Dès janvier, sur le site internet de l'Ordre, vous pourrez acheter les premiers produits labellisés par l'Ordre (reprographie, fournitures de bureau, documentation juridique...), mais aussi accéder à un catalogue portant sur vos voyages, vos loisirs et sur la culture. D'autres produits et services suivront bien sûr.

Au-delà de l'intérêt économique d'appartenance, c'est un trait d'union entre tous les avocats. C'est un service que nous voulons ouvrir à d'autres barreaux.

C'est une force. Une si grande force pour faire de la politique professionnelle autrement.

7. 24 000 avocats !

Une force.

Une force, encore plus si nous savons nous imposer avec e-Barreau.

e-(tiret)-Barreau ! Pardon encore pour ce nouveau mot auquel il va falloir vous habituer.

Je veux que les 24 000 avocats du Barreau de Paris soient connectés à e-Barreau.

Pourquoi ?

Parce que la Chancellerie nous l'impose ?

Non. Bien sûr que NON !

Parce que c'est une très belle opportunité.

E-barreau, c'est la garantie de notre secret professionnel.

C'est la garantie d'une profession forte et moderne.

C'est faire de chacun d'entre vous un acteur de la société d'aujourd'hui.

Si nous n'avancions pas, unis et déterminés dans cette voie, d'autres professions – qui ne bénéficient pas comme nous du secret professionnel – nous imposeront leurs règles et leurs solutions techniques, prenant avantage de cette garantie au service de leurs propres clients.

Faisons de cette contrainte une force.

Vous avez été nombreux à participer à notre commission RPVA qui rassemble, à notre initiative, divers acteurs du monde judiciaire,

avec un seul objectif : vous permettre de disposer d'une solution simple, sécurisée, harmonisée, compétitive.

Elle doit nous permettre, non seulement de dialoguer avec les juridictions, mais également entre nous. Elle doit devenir une solution « humaine » favorisant les échanges.

Je pourrais vous énumérer bien d'autres actions de cet Ordre partenaire que je veux à votre service.

Mais je veux aussi vous parler du Barreau Impliqué.

II - UN BARREAU IMPLIQUE

Impliqué ?

1. Je veux ce soir rendre hommage au travail considérable réalisé par les membres du Conseil de l'Ordre.

Si les missions essentielles de déontologie, de discipline, de gestion du tableau relèvent de leur seule compétence, je veux qu'ils puissent désormais s'appuyer davantage encore sur les travaux des commissions ouvertes.

Ces commissions ouvertes qui sont le « poumon » du Barreau impliqué.

Je veux donner aux membres du Conseil de l'Ordre les moyens d'amplifier leurs actions.

Je veux leur permettre de mieux mettre en valeur la qualité de leurs travaux.

Pour cela, les commissions ouvertes agiront de façon concertée et proactive, sous l'égide d'un Comité scientifique de Publication et de Formation.

Par ailleurs, un Comité de veille et de lobbying aura pour mission de relayer les questions qu'elles signaleront et qui peuvent impacter la profession.

En d'autres termes, le Barreau s'appuie sur l'Ordre et l'Ordre s'appuie sur son Barreau impliqué.

2. Notre métier est un beau métier.

Je profite de ce moment pour souhaiter la bienvenue à nos confrères avoués. Et je leur dis que, vraiment, ce métier est un beau métier.

Mais il est guetté par le stress, la dépression, les maladies, les accidents, les conflits, les ruptures, la perte d'un proche... Nous, avocats, ne sommes pas à l'abri de ces épreuves qui impactent la vie professionnelle.

Un numéro « bleu » – couleur de l'Ordre – permettra aux avocats dans le besoin d'être écoutés, puis orientés vers les services concernés de l'Ordre ou vers des professionnels qualifiés pouvant leur proposer un accompagnement personnalisé.

C'est tout le travail réalisé par notre Commission « Qualité de vie » qui porte ce projet, depuis plusieurs mois, avec compétence, détermination et efficacité.

3. Le Barreau impliqué, c'est encore mettre en valeur toutes les actions bénévoles des avocats.

Pour que l'image de l'avocat soit meilleure dans l'esprit du public, pour qu'elle ne soit jamais celle d'une profession qui cherche à s'enrichir avant de servir les intérêts des clients, je veux mettre en avant notre serment : dignité, humanité, désintéressement.

Les avocats se mobilisent au quotidien pour des actions bénévoles de toute nature, professionnelles ou non, individuelles ou associatives. Ils s'inscrivent dans un mouvement qui reflète l'évolution de notre société : le souhait de s'engager de façon citoyenne et solidaire en dispensant des services à ceux qui en ont besoin.

Aussi, en cette période de crise économique profonde, comme l'a évoqué tout à l'heure Yvon Martinet, j'ai la volonté de mettre en lumière, fédérer et développer toutes les actions pro-bono, réalisées

par les avocats du Barreau de Paris, par le fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité.

III – UN BATONNIER VIGIE DES LIBERTES

1. Vous l'avez compris, j'ai à cœur d'être un Bâtonnier vigie des libertés.

Je souhaite, comme tous mes prédécesseurs, continuer à jouer un rôle dans la défense des droits humains et dans l'assistance et le soutien aux personnes en danger et aux avocats menacés dans l'exercice de leur profession. Ici et partout dans le monde.

Mais, au-delà de ce rôle fondamental et traditionnel, je veux combattre les risques d'aujourd'hui qui menacent gravement les libertés individuelles. Vous l'avez compris, celles-ci sont particulièrement fragilisées par les technologies.

Je ne suis pas de ceux qui redoutent, a priori, le recours croissant aux nouvelles technologies. Tout dépend bien sûr de l'usage que l'on en fait.

Mais je dis NON aux technologies qui déshumanisent.

Je dis NON aux technologies qui emprisonnent derrière un écran glacé les auditions des prévenus.

Je dis NON aux technologies qui tracent les données personnelles en violation des droits des individus.

Yvon Martinet a raison, nous devons dire NON, définitivement NON à la société d'intrusion, à la déviation des nouvelles technologies à des fins anti-démocratiques.

Nous, avocats, devons porter ce combat quotidien et veiller à ce que les technologies ne conduisent pas à l'asservissement des humains.

C'est la connaissance et la parfaite maîtrise de ces outils qui permettront d'identifier les risques et de prévenir les dérives.

Les avocats doivent être au rendez-vous.

Nous sommes, Yvon Martinet et moi-même, déjà au rendez-vous.

2. Et puis, au-delà des libertés individuelles, il y a les libertés économiques.

Alors, je dis :

NON aux braconniers du droit.

NON aux pratiques déloyales.

NON aux prix abusivement bas dans les appels d'offres publics.

NON à l'achat du droit comme on achète un produit en promotion dans un supermarché.

NON aux perquisitions systématiques dans les cabinets d'avocats.

NON à l'avocat délateur ! Un auxiliaire de justice ne deviendra jamais un auxiliaire de police.

Et je dis aussi :

OUI au respect absolu des principes essentiels : indépendance, absence de conflit d'intérêts, secret professionnel.

OUI à la création de la fonction d'avocat déontologue ou de commissaires aux droits dans l'entreprise ou dans le monde public.

OUI à l'implication des avocats dans le développement durable et dans les stratégies de responsabilité sociétale des entreprises.

OUI au respect de toutes nos activités au service des citoyens comme des entreprises : droit des étrangers, droit de la famille, droit des personnes en général ou encore droit des affaires et droits de spécialités.

OUI aux actions qui permettent aux avocats d'aller à la rencontre des citoyens et des entreprises : soyons présents dans les salons professionnels, dans les mairies, dans les associations. Développons le concept du « droit au droit ».

OUI aux modes alternatifs de règlement des litiges : l'arbitrage, la médiation, le droit collaboratif et la procédure participative.

OUI aux nouveaux métiers : mandataires en transactions immobilières, agents sportifs, lobbyistes, correspondants informatiques et libertés, fiduciaire...

OUI à l'interprofessionnalité organisée, dans le respect de la déontologie.

3. Forts de tout cela, poursuivons ensemble la mise en œuvre d'une politique européenne et internationale.

Paris, l'une des premières places de l'économie et du droit au monde.

Paris qui brille.

Paris qui doit poursuivre la conquête des marchés étrangers.

Pour mieux affirmer encore la place internationale du Barreau de Paris, nous avons créé un Comité stratégique pour définir sa politique européenne et internationale.

Nous avons déjà identifié des villes et pays cibles.

Nous avons déjà identifié des référents locaux prêts à nous aider et à relayer sur place nos actions.

Nous avons déjà signé des partenariats pour favoriser les stages et collaborations à l'étranger et pour relayer le plus loin possible les informations sur l'activité internationale du Barreau de Paris.

Je veux que tous les avocats développent le réflexe européen.

Je veux que les avocats se forment à des cultures de droit étranger.

Je veux favoriser l'installation de cabinets parisiens à l'étranger.

Je veux que les avocats parisiens installés à l'étranger aient eux aussi une fierté d'appartenance à notre Barreau.

Voilà autant d'actions qui doivent nous mobiliser pendant les deux ans à venir, afin que notre profession devienne plus unie, plus forte, plus compétitive.

4. Enfin, je vous dirais tout simplement que ma préoccupation première est de continuer à être à votre écoute, comme nous l'avons toujours fait.

Dans la tradition du dialogue que le Bâtonnier doit avoir avec chacun d'entre vous, je resterai attentive à vos préoccupations.

Nous irons, Yvon Martinet et moi-même, dans vos arrondissements, à votre rencontre, les yeux dans les yeux.

Nous irons aussi, virtuellement, à votre rencontre, sous la forme de « *chats* », ce mode de communication d'aujourd'hui.

Et, pour ceux qui ont pris l'habitude de suivre mon actualité sur les réseaux sociaux, je continuerai à y être présente.

Vous l'avez compris, nous voulons favoriser le dialogue de tous les instants sur tous les sujets, ceux qui nous rassemblent comme ceux qui nous divisent.

Qu'il s'agisse de l'avocat en entreprise ou de la nouvelle gouvernance, nous souhaitons créer des groupes de réflexion et proposer une approche par étapes.

Nous croyons à la pédagogie.

Nous croyons à la concertation avec le Conseil National des Barreaux et avec la Conférence des Bâtonniers.

Nous croyons au dialogue avec les syndicats et les associations de la profession.

Nous croyons à la contamination positive des bonnes idées.

Rien ne se fera sans vous.

Je suis convaincue que tous ces échanges favorisent la mise en place de cet Ordre partenaire, du Barreau impliqué et d'un Bâtonnier vigie des libertés.

* * * * *

Je ne saurais conclure sans vous dire qu'on ne devient jamais bâtonnier seul.

Je veux, ce soir, dire MERCI, du fond du cœur à :

- mon mari, Laurent, qui depuis bientôt 30 ans, m'a toujours encouragée et soutenue. Son regard, celui de nos fils Paul et Bastien, ont été tout simplement dynamisants !
- mes associés (avec une mention particulière pour Bruno Grégoire Sainte Marie, mon associé historique depuis 25 ans), nos collaborateurs et collaboratrices, nos assistants et assistantes. Sans eux, je n'aurais jamais pu me consacrer à ce projet.
- mon équipe, celle qui m'a conseillée, m'a accompagnée, pendant toute la durée de la campagne et du dauphinat. Cette équipe s'agrandit ce soir de vous tous pour atteindre le chiffre magique de 24 000.
- Yvon Martinet qui occupe naturellement une place très importante à mes côtés. J'éprouve pour lui non seulement de la

Seul le prononcé du discours fait foi

tendresse mais aussi beaucoup d'admiration. Avec lui, je sais que nous réaliserons tous nos projets !

Nous sommes Aujourd'hui, avec vous !